

Demande de Visa de Court Séjour (moins de 90 jours) TOURISME

- Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : un jeu d'originaux et un jeu contenant uniquement les photocopies au format A4.
- Frais de VISA: 39.360 FCFA/ Mineurs de 6 à 12 ans 22.960 F CFA (se munir du montant exact) plus les Frais de service (info disponible sur le site web www.vfsglobal.com/italy/senegal).
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Chaque dossier doit comporter ces documents plus cette liste et dans l'ordre cidessous

	dessous
1	Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2	2 photographies d'identité récentes en couleurs sur fond blanc : 3,5*4,5 cm
3	Justificatifs de l'hébergement : -Réservation d'Hôtel ; -Lettre d'invitation selon le modèle de l'ambassade (LETT INVITATION TURISMO.DOC) avec une copie de la pièce d'identité de l'invitant + photocopie en couleur des trois premiers pages du Passeport + Certificat cumulative d'état de famille, résidence, nationalité et naissance. Si l'invitant est étranger, photocopie du permis de séjour en course de validité + certificat de résidence. Le format spécifique est disponible sur le site web : www.vfsglobal.com/italy/senegal
5	Justificatifs de la situation socio/ professionnelle et économique Pour les commerçants ou entrepreneurs : - NINEA et Registre de Commerce ; -Relevés de banque (3 derniers) et carte de crédit réseau international/ Caution* -Factures précédents
	Pour les professions libérales : -Inscription à l'Ordre Professionnel -Carte professionnelle -Relevés bancaires récents -Eventuelles certifications attestent la professionnalité
	Pour les salaries : -Contrat de travail visé par l'Inspection du travail - Attestation de conges -3 derniers bulletins de paie - Carte IPRES -Relevés de banque (3 derniers) ou Caution*
	Pour les Retraites : -Carte de pension -3 derniers bulletins de pension



Pour les demandeurs sans emploi ou mineurs (y compris les étudiants)
-lettre de prise en charge -justificatifs de ressources de la personne assurant la prise en charge (bulletins de salaires/ Fidéjussion etc. suivre la ci-dessus)
Photocopie de la Pièce d'identité légalisée par la Police
Original + Photocopie : Passeport unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour en Italie + 2 photocopies des 2 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa Schengen
Justificatifs du retour - Attestation de réservation du billet d'avion aller <u>et</u> retour
Assurance voyage (maladie et rapatriement sanitaire) couvrant la période de validité du visa sollicité, montant 30,000 Euro.
Dans le cas de lien familial entre l'invitant et le demandeur : -Copie littérale de l'acte de naissance légalise au Ministère des Affaires Etranger du pays de naissance du demandeur de visa portant date et lieu de naissance des parents et éventuellement tout jugement de naissance ; -Copie littérale de l'acte de naissance légalise au Ministère des Affaires Etranger du pays de naissance de l'invitant, portant la date et lieu de naissance des parents et éventuellement tout jugement de naissance ; -Dans le cas où l'invitant et l'invité sont des conjoints, produire la copie littérale de l'extrait de mariage légalisée au Ministère des Affaires Etrangères du pays où le mariage a été célébré.
Dans le cas des mineurs: -certificat de naissance légalisée par le Ministère de l'Etranger du pays d'origine -Pour les mineurs qui ne voyagent pas à la fois avec les parents, certificat de naissance légalisée par le Ministère de l'Etranger du pays d'origine et le consentement à l'expatriation légalisée (Autorisation PARENTALE.DOC) + photocopies pièces d'identités des parents LEGALISE à la POLICE. - Si le mineur n'a pas 14 ans, Autorisation de voyage des deux parents. Dans le cas où l'accompagnateur n'est pas un des parents, l'Autorisation de voyage doit être signée par les parents et par l'accompagnateur et légalisée au Ministère des Affaires Etrangers du pays de résidence au/ ou Consulat du Sénégal en Italie, pour le parent résident en Italie+ photocopie de la Pièce d'Identité de l'accompagnateur+ titre de Séjour ou Visa ou Passeport Schengen de l'accompagnateur. -Dans le cas où le mineur est en charge de la compagnie aérienne : billet d'avion avec accompagnement indique -Certificat de scolarité

^{*} La somme doit être de 270 € / 5 jours, plus le coût de l'hôtel (voir. Également le tableau des moyens de subsistance Ministère de l'Intérieur).



- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa (sauf les cas où est permis la Procuration).
- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus de visa.

Les mineurs doivent être accompagnes au dépôt par les deux parents ou d'un parent avec délégation de l'autre ou d'un adulte avec procuration des deux parents (les procurations doivent être en originale et photocopie et doivent être légalisées au Ministère des Affaires Etrangers du pays de résidence et/ ou au Consulat du Sénégal en Italie pour les parents résidents en Italie).

J'ai été informé qu'une demande de visa, qui ne serait pas complète au regard de la fiche ci-dessus, peut entrainer un rejet de la part du Consulat. Par ailleurs, le Consulat Général d'Italie se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires s'il le juge nécessaire. Je comprends que la délivrance d'un visa est laissée à l'entière appréciation du consulat.

J'ai été informé que VFS ne peut s'opposer au dépôt de ma demande. Je comprends cependant que VFS a l'obligation de m'informer de l'absence de certains documents, qui pourrait entrainer un refus. Je reconnais que le Consulat peut m'inviter à me présenter à un entretien. Dans ce cas, VFS me donnera un rendez-vous sans frais supplémentaire.

Signature Date Agent VFS

DICHIARAZIONE CONCERNENTE IL TRATTAMENTO DEI DATI PERSONALI DÉCLARATION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Il sottoscritto dichiara di aver preso visione dell'informativa sulla protezione dei dati personali riguardante il rilascio dei visti, ai sensi del Regolamento Generale sulla Protezione dei Dati (UE) 2016/679.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des informations sur la protection des données à caractère personnel concernant la délivrance des visas, conformément au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679.

Data:		Firma:	
	•		